



LOCALISER, CARTOGRAPHIER ET PRÉSERVER LES ÉCOSYSTÈMES

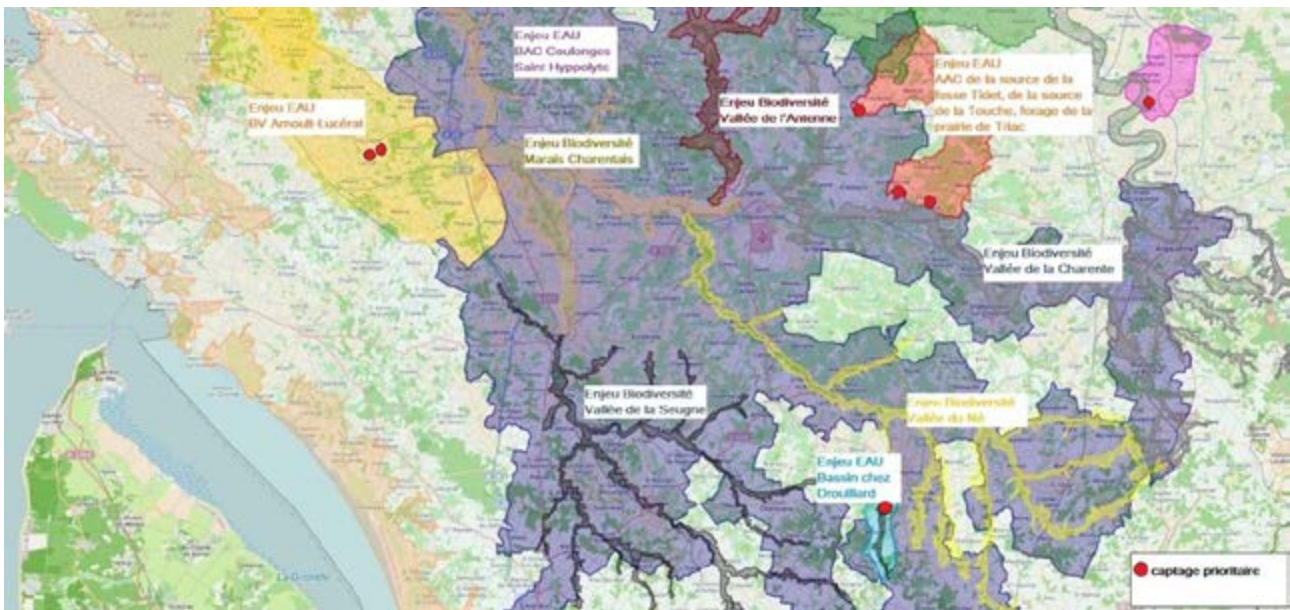
❁ 1. CONNAITRE LES ÉCOSYSTÈMES TERRITORIAUX ET LOCAUX EAU ET BIODIVERSITÉ

L'identification des zones naturelles à préserver s'effectue facilement à partir de cartes interactives. (Voir ci-dessus).

À l'échelle régionale, il a été cartographié des territoires basés sur 3 enjeux majeurs :

- L'eau (qualité et quantité) : bassins prioritaires vis-à-vis des problématiques de la qualité de la ressource en eau potable et des volumes disponibles (au titre de la Directive Cadre sur l'Eau ou DCE).
- La biodiversité : territoires à forte valeur environnementale (sites Natura 2000 au titre des directives Habitats et Oiseaux, ZNIEFF).

 **POUR EN SAVOIR PLUS**
Géoportail :
<https://www.geoportail.gouv.fr/>



❁ 2. CONNAITRE LES POINTS DE CAPTAGES PRIORITAIRES D'EAU POTABLE

Le programme Re-Sources, à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, vise à reconquérir et préserver durablement la qualité de l'eau et notamment de 81 points de captage prioritaires, destinés à l'alimentation en eau potable des habitants de Nouvelle-Aquitaine.



Objectifs :

- Changer les pratiques et promouvoir des systèmes plus durables
- Impliquer l'ensemble des acteurs du bassin
- Sensibiliser tous les publics (agriculteurs, collectivités, entreprises, scolaires...)
- Former aux bonnes pratiques (journées techniques, promotion du désherbage mécanique, sensibilisation aux intercultures, concours...)
- Accompagner techniquement et financièrement les changements de système (PCAÉ, MAEc, essais, accompagnement nouvelle filière BNI*, acquisitions de références...)

*Bas Niveau d'Intrants

LIEN UTILES

<https://www.geoportail.gouv.fr/carte>

<https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=01cc6338-c8f9-4f1a-bf36-abaace8c069c>

Pour la Charente Maritime

<https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=f77ed84e-beb8-4a64-985b-9e400ceef5ca#>

Pour la Charente la qualité des eaux du bassin Charentes est consultable sur

<https://eau-grandsudouest.fr/comite-bassin/bassins-territoires/bassin-versant-charente>

Liens utiles pour les enjeux Biodiversité

http://umap.openstreetmap.fr/fr/map/maec-2023-bassin-versant-de-la-charente_805367#10/46.8959/0.49034



3. CONNAITRE LA QUALITÉ DE L'AIR MESURÉE PAR L'ASSOCIATION ATMO

Le réseau ATMO Nouvelle Aquitaine mesure la qualité de l'air quotidiennement en se basant sur 5 indicateurs : les particules fines (inférieures à 2.5 micromètres), les particules (inférieures à 10 micromètres), l'ozone, le dioxyde d'azote, le dioxyde de soufre, le monoxyde de carbone, les métaux lourds, l'ammoniac, les hydrocarbures polycycliques. Ce réseau mesure aussi, sur 6 communes en Nouvelle Aquitaine, les teneurs en pesticides issus de tous les types de cultures.

4. LES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES : MAEC

Un dispositif financier existe pour accompagner l'intégration d'enjeux environnementaux avec des MAEC diversifiées pour aider à la préservation de ces territoires.

MAEc Eau	Eléments du cahier des charges	Plafond par exploitation	Montant/ha/an
Mesure vigne	Engager 90% de la surface de son vignoble	9000€/an	317€
	0 herbicide sur la parcelle à partir de la 3e campagne d'engagement		
Mesure herbe	Utiliser un moyen de lutte biologique par an	Pas de plafond	358€
	Création d'une prairie temporaire		
	Précédent GC ou PT 1 an ou jachère 1 an		
	Composition : 2 graminées et 1 légumineuse		
	Maintenir en prairie après engagement		

Exemple de MAEC proposées en 2023 sur les territoires du BAC Coulonge St-Hippolyte – BV du Né et BV Arnoult-Lucérat notamment (focus sur les mesures Vignes et Herbe)

Ces mesures sont disponibles sur ces territoires depuis l'ancienne programmation de 2015. Les MAEC vignes ont progressivement évolué d'un engagement portant sur la réduction de la pression phytosanitaire hors herbicide (en mesure localisée) vers une démarche 0 herbicide (en mesure système).

Par ailleurs, d'autres MAEC sont à la disposition des exploitants sur la thématique des grandes cultures (herbicide, couverture et fertilisation), prairies (gestion fauche, pâturage et fertilisation), et élevage (autonomie fourragère, bien-être animal...).

UNE ANIMATION ET UN ACCOMPAGNEMENT INDISPENSABLE POUR SE LANCER

Sur le territoire viticole, le dispositif MAEC est porté localement par des opérateurs (EAU 17, EPTB Charente, CA 16, CA 1779, SBVné, SYMBAS, SYMBA, Grand Cognac, ...) et animé localement par l'ensemble des OPA et en particulier les Chambres d'agricultures.

L'animation est organisée via des réunions d'informations, des plaquettes de présentation, des permanences téléphoniques et un accompagnement individuel pour la réalisation du diagnostic d'exploitation (pièce obligatoire au dépôt de la demande au 15/05). Par ailleurs, des formations et un suivi annuel sont obligatoires selon les cahiers des charges engagés.

Ces étapes indispensables permettent d'appréhender correctement les éléments du cahier des charges et de disposer d'éléments techniques pour respecter son contrat.

Fiche d'identité d'un contrat MAEC

- Engagement volontaire
- Mesure localisée (à la parcelle) ou système (90% de la surface éligible)
- Durée du contrat : 5 ans
- Respect du cahier des charges sur les parcelles engagées
- Exigences au-delà du réglementaire
- Montant à l'hectare calculé sur une compensation du manque à gagner
- Cumulable avec le 1^{er} pilier de la PAC
- Co-financement national et européen

POUR EN SAVOIR PLUS

Carte interactive : http://umap.openstreetmap.fr/fr/map/maec-2023-bassin-versant-de-la-charente_805367#10/46.8959/0.49034

CONTACTS UTILES



- Jérôme Fauriot : 06 48 37 83 96
- Martine Geron : 06 33 67 51 36
- Claire Thuault : 06 36 37 92 31



5. CARTOGRAPHIER LES IAE À PROXIMITÉ DE SES PARCELLES

Définition des IAE : Infrastructures Agro Ecologiques

Ces IAE sont des espaces semi-naturels ne recevant aucun traitement phytosanitaire ni aucune fertilisation, qu'elle soit chimique ou organique. Elles peuvent concerner des surfaces boisées, herbacées et même cultivées telles que les jachères mellifères ou encore les bandes culturales extensives. Les mares, fossés humides, murets, tas de pierres sont également des refuges pour la biodiversité, considérés comme IAE. Ces infrastructures sont également des espaces productifs : les prairies permanentes peuvent être pâturées... ou fauchées, les haies peuvent servir pour la production de bois, les mares d'abreuvoirs...

Des logiciels gratuits comme Géoportail, permettent de localiser son parcellaire sur une couche cartographique, se superposant à des couches indiquant les zones de vigilance ou zones à préserver, et des IAE existantes.



Identifier les IAE existantes :

- Les jachères,
- Les jachères mellifères,
- Les bandes non productives,
- Les mares,
- Les fossés non maçonnés,
- Les haies,
- Les bosquets,
- Les arbres isolés,
- Les arbres alignés,
- ...

Exemple de carte de l'exploitation viticole (création sur Géoportail).

6. PLANIFIER L'INSTALLATION DE NOUVELLES IAE JOUXTANT SES PARCELLES

Pour aller plus loin, cet outil cartographique permet également de projeter l'implantation de futures IAE.



Planifier de nouvelles IAE à installer :

- Arbres,
- Zone mellifère,
- Nichoir,
- Haies,
- Muret pierre,
- ...

Exemple de carte des parcelles d'une exploitation et la prévision d'installation de nouvelles IAE (création sur Géoportail).

©Crédits photos et cartes : BNIC, ATMO.